

La Lettre de XVI^e DEMAINE

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 114 - JUILLET 2005

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme est ouverte depuis le 31 mai à la mairie du 16^e et se termine le 15 juillet.

Les élus de notre arrondissement ont émis de nombreux vœux, auxquels nous adhérons, mais qui n'ont été que très partiellement pris en compte par l'Hôtel de Ville.

La « PLATEFORME », fédération qui regroupe les associations de Paris, dont XVI^e Demain, a produit un document d'analyse et de propositions dont nous en reproduisons les grandes lignes en pages 4 à 6 de ce bulletin. Ce texte vous souligne les grandes options du PLU que nous souhaitons voir modifier.

Au plan général, sur l'ensemble de la capitale, il convient de s'interroger sur :



- l'augmentation ou le maintien du COS (Coefficient d'Occupation du Sol), avec en corollaire une hauteur d'immeubles raisonnable, face à un manque de logements,
- l'arrêt de la construction des parkings publics et la limitation des parkings privés, face à un envahissement de nos rues par des voitures encombrant le domaine public,
- un partage plus raisonnable de l'espace public entre les différents modes de déplacement avec des transports en commun plus attractifs, ...

On peut aussi se demander quelle ambition est portée par ce PLU et quelle vision d'avenir il offre pour une capitale limitée à ses frontières du Périphérique et qui ignore pour des raisons administratives la région à laquelle elle appartient ?

Au plan local, sur le territoire de l'arrondissement, il convient, à partir de la cartographie de vérifier la pertinence :

- des « Protections Ville de Paris » (PVP) déjà inscrites ou à inscrire (voir page 6),
- des espaces verts protégés (EVP) dans le POS et repris dans le PLU,
- des voies qui comportent une protection du commerce et de l'artisanat, ...

Relevez ce qui vous semble primordial et inscrivez vos remarques (ou collez le texte que vous aurez préparé) sur les registres à votre disposition jusqu'au 15 juillet à la mairie du 16^e.

N'oubliez pas que c'est le Paris de 2020 que nous élaborons.

Claude Muyard

Association XVI^e DEMAINE
Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; clmuyard@wanadoo.fr

Cotisation annuelle adhérent : 16 €

INSCRIPTIONS A L'INVENTAIRE : le patrimoine du 16^e



THÉÂTRE et CINÉMA RANELAGH

5, rue des Vignes

inscription le 6 août 1975

A l'emplacement d'un ancien théâtre du 18^e siècle, dont Jean-Philippe Rameau fut chef d'orchestre et directeur, une salle de théâtre est bâtie à l'extrême fin du 19^e siècle (1894-1895).

Cette salle possède un décor homogène de boiseries sculptées, dans le style Renaissance flamande, avec motifs floraux et ornementaux, cartouches et macarons.

Elle possède deux niveaux, l'orchestre et le balcon, surmontés d'un plafond décoré de caissons peints.

Là fut créé en 1900 « L'or du Rhin » de Richard Wagner.

En 1932, le théâtre est transformé en cinéma, mais le décor intérieur est parfaitement respecté. (voir : <http://www.theatre-ranelagh.com/>)

CRÉMERIE 169, rue de la Pompe

inscription le 6 août 1975

Propriété privée. Magasin de crémier-glacier installé au début du 20^e siècle par l'atelier Benoist et Fils.

Les médaillons peints de la devanture présentent des poules couvant et des vaches au champ.

A l'intérieur, sous le plafond peint, les angles s'illustrent de petites scènes de la vie pastorale.

Le magasin conserve des éléments de mobilier, telle la caisse en marbre.



IMMEUBLE 51-55, rue Raynouard, 38 rue Berton

inscription le 6 août 1975

Propriété privée. Entièrement construit en béton armé par Auguste Perret en 1929 pour son propre compte.

Il y transféra son agence, jusque-là installée rue Franklin, ainsi que son appartement sur deux niveaux, en haut de l'immeuble.

Il y vécut de 1932 à sa mort. Une plaque apposée sur la façade dit ceci : son génie constructeur a dès 1903 conféré au béton de ciment armé la noblesse des matériaux antiques.

Le béton est ici employé en plaques sur la façade, l'illusion renforcée par un travail imitant celui du tailleur de pierres.

De même, les fenêtres, au lieu d'être des baies horizontales, restent de traditionnelles fenêtres à la française.

Dans l'entrée un escalier hélicoïdal permet d'accéder au 1^{er} sous-sol. La petite sculpture au dessus de la porte d'entrée est d'André Abbal.

IMMEUBLE 25 avenue de Versailles

inscription le 13 février 1995

Propriété privée. Première œuvre de Jean Ginsberg, architecte d'origine polonaise, élève de Robert Mallet-Stevens, Le Corbusier et André Lurçat.

Construit de 1930 à 1931, en collaboration avec l'architecte Bertold Lubetkin, il est réalisé pour la « Société civile de l'habitation contemporaine », société immobilière créée par les deux architectes.

L'édifice, élevé en béton armé et comprenant neuf étages et dix-huit appartements de standing, est représentatif du style moderne et fonctionnaliste.

Les découpages d'espaces sont suggérés sans être imposés.

Il n'y a que trois poteaux porteurs dont le pilotis central est contourné par des fenêtres horizontales et arrondies. Jean Ginsberg y installera son agence.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

Le tract des manifestations des 22 mai et 5 juin

OUI au Tournoi de Roland-Garros	NON au DÔME
---	-----------------------

Le **DÔME** serait un stade de 15 000 places prévu dans le Bois de Boulogne pour les Jeux Olympiques, puis il servirait de court couvert pour Roland-Garros.

OUI aux Jeux Olympiques	NON au béton dans le Bois de Boulogne
-----------------------------------	---

Un **stade provisoire** est suffisant, comme pour toutes les autres épreuves prévues dans le Bois de Boulogne pour les JO.

Une extension de Roland-Garros peut s'étudier dans le cadre d'un développement durable sans empiéter sur le Bois de Boulogne et sans déferlement de milliers de voitures dans son environnement.

AMOUREUX DU TENNIS aidez-nous à sauvegarder le Bois de Boulogne, notre patrimoine commun d'espace vert.
 Le Comité International Olympique, doit désigner, le 6 juillet prochain, la ville qui accueillera les Jeux Olympiques en 2012.
 Ecrivez à son Président, Jacques Rogge à :
CIO Château de Vidy, case postale 356, 1001 Lausanne, Suisse,
 pour lui demander de faire remplacer le DÔME par un stade provisoire et qu'ainsi disparaisse le seul défaut du dossier de candidature de Paris.

C'est le tract que les militants de la Coordination ont distribué à 5 000 spectateurs de Roland-Garros les dimanches 22 mai et 5 juin, c'est-à-dire au début du Tournoi et lors de sa finale.

Cette action pour laquelle nous avons alerté les politiques et les médias, fait suite à notre lobbying engagé dès juin 2003 et à notre manifestation du 12 mars relatée dans le n° 113 de notre bulletin.

Par ailleurs, nous avons lancé une réflexion pour régler définitivement la question de l'extension, certes nécessaire de Roland-Garros, mais hors du Bois de Boulogne.

Il convient de trouver un site d'une vingtaine d'hectares, le plus près possible de Paris, dans les Hauts-de-Seine ou dans les Yvelines, bien desservi par les transports en commun, pour y transférer Roland-Garros.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne « a émis le 12 mai dernier un avis réservé au projet de PLU de la Ville de Paris en manifestant de manière explicite et dans le cadre d'une procédure organisée par la loi, son opposition résolue à toute extension de Roland-Garros ».

Enfin, le 6 juillet, nous espérons que le CIO (Comité International Olympique) fera droit à notre requête, et supprimera le Dôme au profit d'un stade provisoire durant les éventuels Jeux de 2012 à Paris.

PLU

DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN, ET DES REGLES DE CONSTRUCTIBILITE ENCORE PERFECTIBLES

Le projet de PLU arrive maintenant dans une phase déterminante puisque :

- L'ensemble des documents qui le composent (rapport de présentation, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, documents graphiques, règlement et annexes) ont été adressés fin novembre 2004 aux mairies d'arrondissement,
- Les élus d'arrondissements ont eu à faire connaître à la Ville leurs avis et leurs demandes d'amendements dans le courant du mois de janvier, afin que le Conseil de Paris puisse se prononcer sur ceux-ci lors du débat sur le PLU.
- Le conseil de Paris a débattu et adopté le projet de PLU le 2 février dernier, et quelques modifications ont été apportées au projet initial
- Il reste maintenant aux services de la Ville à saisir les administrations consultées dans le cadre de la procédure, puis à organiser l'enquête publique, qui doit se dérouler entre le mois de juin et la mi-juillet 2005.

Les propositions de la PLATEFORME

1 - la densité : les orientations d'aménagement du PLU confortent la centralité, mais n'organisent pas suffisamment les relations avec les communes périphériques.

Nous demandons en matière de développement démographique et économique :

1 - 1 - Que Paris participe à la réflexion sur la révision du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) dans une optique de rééquilibrage démographique et socio-économique entre la capitale et sa région.

1 - 2 - Que soient revus en conséquence le moment venu les choix de développement de Paris inscrits dans le PLU, en termes de limitation de la population et du nombre d'emplois. L'enjeu en est une amélioration des conditions de vie des Parisiens, et surtout la réduction des migrations alternantes banlieue/Paris pour les travailleurs Franciliens.

2 - Les transports, les déplacements et le stationnement : une politique qui sous-estime l'inadaptation des transports collectifs, et ne traite que très insuffisamment la question du stationnement.

Nous demandons :

2 - 1 - Que Paris ne règle pas de manière autonome la question des transports collectifs, mais le fasse dans le cadre du PDU (Plan des Déplacements Urbains) et du STIF. L'approche régionale est stratégique pour ce qui concerne les modes de déplacements domicile - travail. Pour Paris, l'enjeu est le maintien de l'emploi dans la capitale ; pour tous les Parisiens et les Franciliens qui vivent et se déplacent dans un même bassin de vie, c'est la qualité de leur cadre de vie et leur santé qui sont en jeu.



et aussi des parkings aériens esthétiques, certes plus difficiles à réaliser dans l'environnement parisien

2 - 2 - Qu'il soit permis à chaque parisien qui le souhaite, de posséder une voiture, même s'il ne s'en sert que périodiquement ; en conséquence, la norme proposée au PLU d'une place de parking pour 100 m² de logements construits est à modifier de la manière suivante : une place de parking par logement, y compris pour les logements sociaux.

Les parkings non utilisés dans les constructions neuves pourront être attribués aux habitants d'immeubles anciens voisins ne disposant pas de parkings, afin de réduire le stationnement de surface.

2 - 3 - Qu'une véritable politique de limitation du stationnement de surface soit mise en place, fondée non sur la répression, mais sur une offre de stationnement en souterrain.

Chaque fois qu'il ne sera pas possible de construire des emplacements sous les immeubles de logements neufs, des places seront à réserver ou à construire dans un parking souterrain proche, ouvert au public.

Mais la question se pose surtout par rapport au stock d'immeubles anciens qui ne disposent pas de places de stationnement ; c'est bien par la construction de nouveaux parkings souterrains ouverts au public que doit se résoudre dans un certain nombre de quartiers, la question du stationnement.

L'espace récupéré en surface sera destiné en priorité aux circulations douces, cheminements piétonniers, vélos, rollers, et à l'amélioration de la fluidité de la circulation (réduction de la pollution).

2 - 4 - Que la tarification, en surface pour l'instant, dans les parkings souterrains à terme, soit revue. Le tarif « résidentiel » devrait être adapté à la place occupée à un tarif correct mais certainement supérieur à l'actuel. Le stationnement court (30 minutes par exemple) pourrait être relativement bon marché, par contre il devrait augmenter sensiblement dès qu'il dépasse cette limite et devenir dissuasif au delà d'une période à fixer.

2 - 5 - Que le stationnement lié à la construction des bureaux soit traité de manière plus sérieuse, quitte à modifier les textes en vigueur. Le nombre de places de stationnement doit se situer entre une norme restrictive (maximale) qui incite les travailleurs Franciliens à utiliser les transports en commun plutôt que leur voiture lorsqu'ils le peuvent, et une norme minimale afin de ne pas décourager l'implantation de bureaux dans la capitale.

2 - 6 - Que la circulation et le stationnement des deux roues motorisées, dont le très fort développement est un phénomène récent conséquence de la nouvelle politique de circulation, soient réellement traités : des mesures sont à prendre pour réduire l'insécurité des déplacements liée à la cohabitation des différents modes de déplacements, voitures, motos, vélos, bus, rollers, piétons ... Des mesures sont également indispensables et urgentes pour empêcher le stationnement sauvage des deux roues sur les trottoirs ; sachant que certaines motos occupent presque autant de place qu'une voiture. C'est également en souterrain qu'il faut trouver les solutions, et donc prévoir dans les parkings souterrains à aménager ou à construire plus de zones pour les motos. Nous demandons qu'une action visant à décourager leur stationnement sur les trottoirs soit menée au plus vite.

2 - 7 - Qu'une réflexion spécifique soit engagée sur l'hypercentre historique de la capitale, visant à restreindre plus encore la circulation et le stationnement au profit des circulations douces et des zones piétonnes.

2 - 8 - Que le PADD et le règlement, rectifient l'« oubli » du stationnement des cars de tourisme. Les zones à prévoir pour leur stationnement figureront dans la liste des emplacements réservés.

3 - L'habitat : une politique qui tente de lutter contre la ségrégation sociale, mais menace de prendre la forme architecturale et urbaine des grands ensembles périphériques.

Nous demandons en matière de mixité de l'habitat et de règles de construction :

Mixité de l'habitat :

3 - 1 - Partant du constat qu'environ 13 % de jeunes ménages sont contraints, au deuxième enfant, de quitter la capitale chaque année, que le programme de construction de logements sociaux (+ 70 000 unités pour les vingt prochaines années) s'adresse en priorité aux jeunes familles parisiennes actives dans la capitale, et soit de taille adapté pour cela.

3 - 2- Que la règle des 100 % LS (Logements Sociaux) soit supprimée, de même que la délimitation des emplacements réservés ainsi nommés dans les documents cartographiques. Les emplacements délimités dans les documents graphiques seront remplacés donc de 100 % LS à 100 % L, afin de ne réaliser que des zones mixées, comportant 50 % d'habitat privé et 50 % d'habitat public.



Règles de Construction :

3 -3 - Que le plan général des hauteurs soit modifié, de façon à ne retenir que deux catégories de hauteurs 25 et 31 mètres. Toutes les zones prévues à 37 mètres seront donc ramenées à 31 mètres.

3 -4 - Que les règles de hauteurs plafond dans la zone urbaine verte (UV) soient revues à la baisse, soit une hauteur comprise entre 7,5 mètres et 10 mètres.

3 -5 - Que la dérogation de dépassement de hauteur de 15 mètres pour la zone urbaine générale et la zone urbaine de grands services urbains (UGSU), au titre du geste architectural, possibles pour des opérations publiques comme privées, soit impérativement supprimée, car par sa subjectivité elle revient à permettre dans ces zones des hauteurs excessives, pouvant en l'état actuel du projet aller jusqu'à 54 mètres !

3 -6 - Que les mesures prévues pour les berges de la Seine soient examinées avant l'enquête publique avec les associations qui ont fait partie de la concertation, ce qui n'a pas encore été le cas, dans la perspective d'une modification du zonage et des règles de hauteurs pour la zone UGSU.

Un schéma d'aménagement paysager des berges devra être élaboré et le cahier des clauses architecturales et paysagères, révisé dans le cadre de la concertation, sera à annexer au PLU.

4 - Les Bois de Boulogne et de Vincennes, classés en zone naturelle et forestière, N, sont menacés.

Nous demandons :

- la suppression de la clause autorisant l'augmentation des surfaces hors d'œuvre nette en cas de modification des bâtiments existants et qui encourage les constructions dans le Bois,
- la suppression de la clause autorisant l'accroissement des emprises bâties de 10 %.

La Ville ayant répondu que la demande était intéressante, mais cependant trop tardive pour être incluse dans le projet de PLU soumis aux élus, il y aura lieu d'insister sur ce point lors de l'enquête publique.

PVP et EVP

Restrictions apportées par le PLU aux droits des propriétaires



Le classement dans le PLU de bâtiments, de parties de bâtiment et d'espaces privés en « Protections Ville de Paris » ou en « Espaces Verts protégés » entraîne des restrictions importantes des droits des propriétaires.

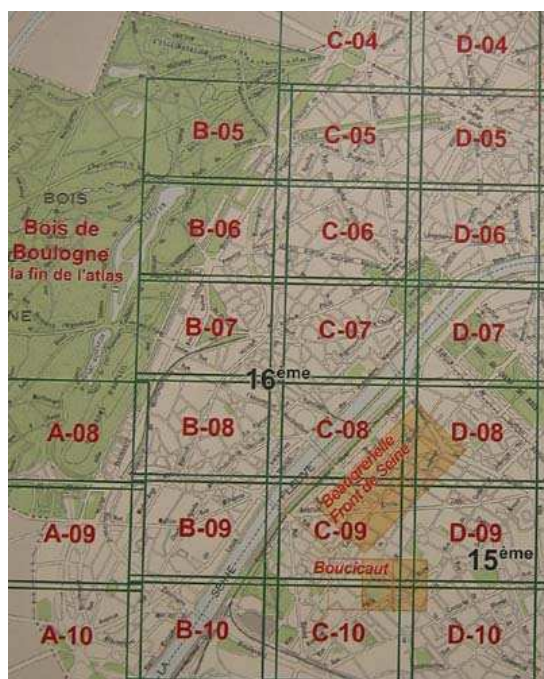
Les bâtiments classés PVP ne peuvent pas être détruits et doivent être maintenus en l'état. Les EVP ne peuvent plus recevoir de construction ou même être goudronnés ou cimentés.

Il n'est prévu aucune compensation ni aucun droit d'abandon en contrepartie de ces restrictions.

De plus, la Ville de Paris n'a pas prévu d'aviser directement les propriétaires touchés par ces classements. Ces derniers ne pourront le savoir que s'ils consultent le dossier du PLU à la mairie et ne pourront contester le classement qu'en attaquant le PLU dès son adoption définitive.

D'après « *Le VIII^{ème} d'Aujourd'hui et de Demain* »

L'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DU 16^e



Dans le hall d'entrée de la Mairie, des grands panneaux vous exposent les principes généraux et les notions de base. Au premier, dans les locaux réservés à l'urbanisme, une valise jaune imposante est à votre disposition.

Elle contient :

1. Le rapport de présentation

- Diagnostic,
- Etat initial de l'environnement (hydrologie, climatologie, ... risques, nuisances, enjeux de santé, services urbains, ...),
- Choix retenus pour établir le PADD (zonage, utilisation du sol, patrimoine, espaces verts, liaisons SDRIF et PDU, ...),
- Evaluation des incidences du plan sur l'environnement.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

3. Le règlement avec des annexes : voir en particulier pour le 16^e, la liste des EVP, page 72 à 109 et des PVP,

4. Les documents graphiques plans au 1/2000 : Cf. planches A 8 à 10, B 5 à 11 et C 3 à 8 (les PVP sont hachurées sur les plans).

Dossiers disponibles sur <http://www.paris.fr/>

Prévoir au moins une demi-heure pour passer rapidement en revue les documents.

SÉCURITÉ

Réunion au commissariat du 16^e

Le groupe de travail des concitoyens mis en place depuis deux ans par le Commissaire central du 16^e s'est réuni le 14 avril et fait suite à la réunion plénière sur la sécurité tenue le 21 janvier à la Mairie.

Il y a une diminution sensible de la violence et des autres délits. Le commissaire principal M. Lepoix et le commissaire-adjoint Mme Lasserre suivent la situation de très près dans les écoles. Les difficultés naissent souvent des rumeurs et aussi des gens qui interviennent de leur propre chef sans avertir la police.

Des problèmes ponctuels de drogue ou de racket des jeunes (notamment au stade Jean-Pierre-Wimille à la porte Dauphine) sont signalés. A cet égard, il est très important que la police ne soit pas saisie avec retard, par les parents ou par ceux qui encadrent les jeunes, mais en temps réel. Cela lui permet d'agir avec plus d'efficacité.

Concernant les sorties d'écoles, elles sont assurées par les agents locaux de médiation sociale ALMS, mais ceux-ci ont vocation à disparaître prochainement. Des vacataires vont être recrutés pour les remplacer. La police dont c'était le rôle initialement ne peut plus assurer cette fonction que ponctuellement.

Il est précisé que l'ensemble des problèmes rencontrés est souvent lié au comportement des parents (traversées hors des passages piétons, véhicules mal garés gênant la circulation, etc.). On constate un réel déficit de citoyenneté. Comment faire passer le message aux parents, comment les rendre plus responsables ? Il faudrait que les parents se sentent liés par un contrat mais envers quel interlocuteur si ce n'est pas la police ?



Pour joindre la **Mission de Prévention et Communication** du commissariat central du 16^e, vous pouvez appeler le **01 55 74 50 58** ou le **01 55 74 50 69**

PRÉVENTION des DÉCHETS pour PARIS

XVI^e Demain, au titre de la Plateforme, était invité à une réunion tenue à l'Hôtel de Ville par Y. Contassot en mars 2005.

Les objectifs du plan de prévention des déchets :

- stabiliser la production de déchets puis la réduire,
- baisser de façon significative certains gisements de déchets,
- développer l'économie sociale et locale,
- rendre la notion de développement durable plus concrète.

La Ville de Paris et les autres grandes administrations parisiennes sont de gros producteurs de déchets.

Pour en réduire la quantité et leur nocivité, il est possible d'agir en amont sur les marchés de fournitures et de services.

Les règles de la commande publique étant strictes, il est nécessaire de doter les services d'un cadre réglementaire et d'outils adaptés. la gestion des déchets des ménages doit évoluer en raison de la hausse des coûts d'élimination, de la difficulté à réaliser de nouvelles installations de traitement, des impacts environnementaux et sanitaires et des limites de la valorisation des matières.

Aujourd'hui, en effet, de nombreux ménages se débarrassent d'objets encombrants de tous genres qui terminent bien souvent leur vie dans une déchetterie et dont le traitement vient grever de façon importante les coûts liés à la gestion municipale des déchets.

LA POLLUTION DE L'AIR A PARIS.

« L'air était tiède et embaumé..... » Cette phrase de Musset ne s'applique plus tellement au Paris actuel où il faut aller au cœur des jardins pour sentir, au printemps, les parfums de la végétation.

Selon une enquête BVA de juin 2003, les Franciliens, loin d'être satisfaits dans ce domaine, placent la qualité de l'air en tête de leurs préoccupations. Comme le souligne Michel Elbel, président d'Airparif : « on peut choisir la qualité de son eau ou de sa nourriture, mais pas celle des 15 000 litres d'air que chacun respire en une journée et qui transportent dans notre corps en plus de l'oxygène, des polluants sous forme de poussière et de gaz. »



L'association Airparif, chargée depuis 1979 de surveiller la qualité de l'air en Ile-de-France, a largement contribué à sensibiliser les Franciliens à ce problème à partir des mesures de pollution réalisées dans ses 46 stations à Paris et en région parisienne. En Île-de-France, l'air est surtout chargé des polluants issus du trafic routier, la pollution la plus forte étant enregistrée le long des grands axes de circulation. Tel est le cas du boulevard périphérique dont la circulation intense pollue bien au-delà (jusqu'à 400 mètres dans certaines sections) de ses abords immédiats. A la porte d'Auteuil, la station Airparif enregistre les niveaux de pollution les plus élevés de tout le réseau de surveillance francilien.

Les principaux polluants mesurés entrent dans la composition d'un indice de qualité de l'air calculé journalièrement par commune. L'échelle va de 1 à 10. La qualité de l'air est très bonne ou bonne (1 à 4), moyenne (5), médiocre à très mauvaise au-delà.

Quatre polluants sont pris en compte :

- le dioxyde d'azote (NO₂),
- l'ozone (O₃),
- les particules fines (PM10),
- le dioxyde de soufre (SO₂).

Les effets de ces pollutions sur la santé sont connus : troubles respiratoires, irritation des yeux, troubles cardiovasculaires. Ils peuvent être graves pour les personnes âgées, les malades et les enfants surtout quand ils sont combinés avec de fortes températures comme cela a été le cas pendant l'été 2003.

Le bilan 2004 de l'indice de qualité de l'air à Paris n'a pas été mauvais : indice bon à très bon pour plus de 300 jours dans l'année. Le résultat est moins favorable si, pour la même année, on ne prend en compte que les mois d'été où le % de bons résultats tombe à 72 %. Il montre par ailleurs que le polluant dominant a été l'ozone pendant l'été et le dioxyde d'azote pendant l'hiver. Rappelons que l'ozone est un polluant secondaire car il n'est pas émis directement par une activité (transport, industrie) mais formé à partir d'autres polluants sous l'action du rayonnement solaire.

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 reconnaît à chacun le droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Mais on sait que les résultats des efforts faits jusqu'à présent sont restés en dessous des objectifs de réduction des émissions. Et une hausse régulière des niveaux d'ozone est constatée chaque année.

Un plan de protection de l'atmosphère pour l'Ile-de-France a été élaboré, il devrait être adopté en 2005. Le pari fait avec ce plan est de susciter un effort solidaire de l'ensemble des acteurs afin d'atteindre des concentrations moyennes acceptables sur le plan sanitaire et une diminution du nombre de jours de pics de pollution.

Souhaitons que nos responsables politiques fassent preuve de détermination dans le combat engagé contre la pollution. La santé des citoyens et leur qualité de vie en dépendent.

On a envie, à ce propos, de les interpeller en reprenant ces vers du Cid : « Je sais trop que je dois au bien de votre empire et le sang qui m'anime, et l'air que je respire. »

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2005

Auteuil-Sud

29 mars 2005

Circulation en sens interdit sur une portion du Boulevard Murat : il s'agit d'automobilistes qui partent de la rue Charles-Tellier, remontent le boulevard Murat à contresens pour atteindre la rue du Général-Grossetti et rejoindre la porte de St Cloud. Les unités de police concernées vont faire des contrôles et verbaliser les individus qui effectuent, plutôt en matinée, cette manœuvre dangereuse.

Plan de circulation du quartier Jean Bouin suite au changement de sens de l'avenue du Général Sarrail : la modification en 2002 du plan de circulation continue de susciter de nombreuses plaintes et pétitions de riverains. Pour y répondre, la Mairie du 16^e a fait étudier, en accord avec la Mairie de Boulogne, la possibilité de mettre à sens unique la rue Nungesser-et-Coli depuis l'avenue de la porte Molitor vers la rue du Cdt-Guilbaud. Cette mesure serait accompagnée de la mise à double sens de la rue Claude-Farrère.

La décision appartient maintenant à la Mairie de Paris. Signalons que la Préfecture de Police n'est pas favorable à la mesure envisagée et préconise une simple limitation de vitesse à 30 Km/h

M. J. Remond, conseiller de quartier représentant XVI^e Demain, propose la constitution d'un groupe de travail. M. Leban n'y est pas opposé, mais attend de connaître les résultats d'une étude complémentaire demandée par la Mairie de Paris à la Direction de la Voirie.



Recalibrage de la rue Parent-de-Rosan : devant le mécontentement des riverains face aux problèmes posés par la rue Parent-de-Rosan (trottoirs étroits, stationnement interdit non respecté, saleté etc.), une réflexion d'ensemble est souhaitable, réflexion à laquelle XVI^e Demain souhaite s'associer.

M. Leban n'est pas hostile à cette proposition. Affaire à suivre ...

Prolongement du tramway du pont de Garigliano à la porte d'Auteuil : bien que le sujet ne soit pas inscrit à l'ordre du jour, M. Leban rappelle qu'aucune décision ne sera prise avant le 6 juillet prochain, date à laquelle sera connue la ville qui accueillera les JO en 2012. A suivre...

Information sur la décision des promoteurs intéressés par l'acquisition de la maison de retraite de la rue de Varize :

Les *Petites sœurs des Pauvres* et la COGEDIM ont signé une promesse de vente pour la réhabilitation de cet ensemble immobilier en logements dont l'espace vert intérieur serait ouvert au public.

Profitant de cette opération immobilière, la Mairie du 16^e souhaite l'aménagement d'une crèche et d'une maison médicalisée. En revanche, la Mairie de Paris insiste sur la part des logements sociaux qui pourraient servir en partie, comme le demande la *Fondation Anne-de-Gaulle*, à loger des personnes âgées handicapées. On le voit, une longue période de négociation commence entre les différents acteurs. M. Leban promet que cette opération se déroulera en toute transparence.

Le concours des fenêtres, cours et balcons fleuris : si vous n'avez pas assisté à la manifestation du 21 mai organisée au kiosque des jardins du Ranelagh par la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 15 juillet et faire parvenir avant le 31/8 au secrétariat des conseils de quartier, une photo de votre balcon, fenêtre ou cour fleuri.



Auteuil-Nord

11 avril 2005

Justification de l'installation d'un feu, avenue de l'hippodrome : Ce feu a été demandé par le comité d'hygiène de la direction des Parcs et Jardins et une association de cyclistes. Il est déclenché par une boucle et sur appel pour la traversée piétonne de l'avenue.

Circulation rue Poussin/place de la porte d'Auteuil/rue d'Auteuil : Cet ensemble de rues cumule un maximum de désagréments pour la circulation automobile en raison d'un stationnement anarchique. Actions de la police et adaptation des feux sont toujours jugés insuffisants.

Circulation avenue Mozart et avenue Perrichont : Les zones de livraison, avenue Mozart, sont occupées en permanence et, avenue Perrichont, tardivement libérées le matin. La police intervient, mais pas suffisamment. Une réforme des règles de stationnement sur ces zones est indispensable.

Suppression des barrières sur le trottoir, rue Ribera : On étudiera le remplacement des barrières par des potelets en limite de trottoirs.

Installation de potelets devant le 51, rue du Docteur-Blanche : Acceptée ... et réalisée en mai.

Voituriers et emprises sur les chaussées : Une commission chargée d'établir une réglementation pour les voituriers a été acceptée par le Maire de Paris.

Stationnement devant l'école primaire au 41 bis rue La Fontaine : Une nouvelle étude doit être réalisée. Des piquets seront mis des deux cotés.

Déjections canines et dépôts d'ordures : Les ASP, personnels de mairie, sont à disposition des commissariats depuis quatre mois (25 dans l'arrondissement). Outre la surveillance du stationnement, ils ont maintenant autorité pour verbaliser sur les dépassements des commerces sur la chaussée (palettes, ...), les dépôts sur la voie publique et les déjections canines (amende de 185 €). La préfecture de police doit les focaliser sur ce dernier point.

Magasin G20 de la porte d'Auteuil : L'extension de cet établissement en début d'année n'a pas impliqué un changement de destination des lieux. Les demandes de travaux ne passent pas par la mairie d'arrondissement qui n'est pas tenu au courant, ni consultée. L'aval est donné par le service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Travaux sur le terrain des orphelins d'Auteuil : Une restructuration et une rénovation sont en cours (bureaux, salles de sports, ...). Arbres et espaces verts sont conservés. Toutes les informations sont données sur le panneau d'affichage.

Domaine SNCF RFF : La Mairie de Paris va se rendre acquéreur du terrain qui prolonge la gare d'Auteuil. Le matériel ferroviaire sera retiré. En 2006, un sentier nature sera ouvert au public (continuité avec le jardin du Ranelagh ?). Une construction sera édifiée près de la gare d'Auteuil avec une crèche et des logements sociaux (50 %, type PLUS). La Mairie de Paris est en phase de choix du promoteur.

Aménagements et urbanisme :

L'aménagement de la Porte d'Auteuil est conditionné par les résultats de la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2012. Le tramway des Maréchaux Ouest, dit TMO, du pont du Garigliano à la porte d'Auteuil coûterait 78 M€, l'équivalent de 40 crèches, sans compter le comblement du souterrain d'Exelmans qui devrait porter le montant total à 100 M€. Ce TMO aurait trois stations. Il implique la suppression de 200 places de parkings et réduit la circulation automobile à une file dans chaque sens. La variante par l'avenue de Versailles est trop compliquée, aurait des conséquences sur le marché de l'avenue et nécessite le maintien d'un bus.

L'Etat n'a pas donné sa garantie de financement et la région risque de ne pas suivre sans la garantie de l'Etat.

A la demande du 1^{er} adjoint, le Conseil de quartier vote, à l'unanimité, contre la réalisation d'un tel projet.

Sur l'extension de Roland-Garros dans le Bois, le Conseil émet aussi un vote négatif (unanimité, sauf abstention du 1^{er} adjoint).

Terrain Jasmin/Heine : Le permis de construire prévoit une résidence de tourisme de quatre étages avec 38 appartements et 47 parkings sur trois niveaux. La Mairie de Paris a réservé son avis.



Maison des Goncourt : La Ville négocie un accord avec la maison des écrivains et l'académie Goncourt pour assurer la restauration (51,5 M€).

Palais rose, 3, rue d'Andigné : Vendu fin mars aux enchères (voir photo ci-contre), il n'est pas recensé dans les PVP. L'inscription a été rejetée par la Ville).

La mairie du 16^e reste attentive au devenir de cet hôtel particulier.

Création de bus inter-quartiers : La municipalité du 16^e va voter un vœu auprès de la Ville demandant la création d'un bus assurant la desserte de l'arrondissement et des deux arrondissements limitrophes, 15^e et 17^e.

Création d'un ensemble fleuri sur le terre-plein Verderet/Chardon-Lagache : Prise en compte par la direction des Parcs et Jardins, il reste à consulter la RATP.

Rénovation de l'intérieur de l'église d'Auteuil : Plusieurs tranches de travaux sont prévues (nettoyage, puis chauffage) pour cette importante rénovation de plusieurs M€. Il faut rénover le chœur, les chapelles, restaurer plusieurs tableaux...

Muette-Sud

11 mai 2005

Réhabilitation de la Maison de Radio- France

La réhabilitation qui est engagée pour des raisons de sécurité intérieure du bâtiment, est confiée au cabinet « architecture studio ». Par la suppression du stationnement anarchique en surface, la maison de la Radio sera entourée jusqu'à la Seine d'un grand tapis vert. Les voitures seraient enfouies dans un parking souterrain de 600 places dont 150 pour les riverains, sous réserve de l'acceptation du permis de construire par la Mairie de Paris.

Les travaux seront longs et s'étaleront du printemps 2006 au printemps 2012. Ils respecteront les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) qui impliquent la limitation de la consommation d'énergie (4 000 m² de capteurs solaires), des rejets nuisibles à l'extérieur (jardins filtrants pour l'air), mais aussi la qualité des espaces intérieurs (acoustique).

Contrôle d'occupation des terrasses des cafés-restaurants : Les agents de surveillance de la police de quartier (ASPQ) verbalisent les dépassements, en général sans récidive. Les commerces doivent laisser aux piétons le tiers du trottoir et 1,60 m de libre. Les autorisations sont payantes.

Bruit dans les immeubles après 23 h : Les plaintes sont reçues par le commissariat qui intervient lorsque les nuisances sont récurrentes (aviser les voisins et le commissariat en cas de fêtes et de réunions exceptionnelles).

Bois de Boulogne : Le stationnement des voitures sur les couloirs réservés aux cyclistes est du ressort de la brigade VTT du 16^e et d'autres services de la Préfecture de police. Il est rappelé que la cueillette des fleurs n'est pas autorisée !

Propreté : Les services du 16^e n'ont toujours pas les effectifs ni le matériel suffisant. La mairie du 16^e envisage de dénoncer le contrat signé avec l'hôtel de Ville.

Transports dans le 16^e : L'hôtel de Ville estime que la « sociologie de l'arrondissement ne nécessite pas le développement d'un réseau intérieur de bus.

Tenue de brocantes dans les différents quartiers : La mairie du 16^e veut en limiter le nombre.

Travaux dans le Bois de Boulogne pour les JO de 2012 : Selon le ministre des sports, l'extension de Roland-Garros doit se limiter à la couverture de l'accès à l'autoroute.

Fêtes des fenêtres, des cours et des balcons : Les inscriptions ont lieu jusqu'au 15 juillet, avec photos, pour un concours entre le 1^{er} et le 9 septembre.

COURRIER DES LECTEURS

Coulée verte

« Depuis quinze ans ou plus, cette coulée est un décharge publique à ciel ouvert alors que débarrassée de ses barbelés rouillés, elle devrait amener le jardin de Ranelagh jusqu'au boulevard Beauséjour. Cette ligne est définitivement déclassée, elle est empruntée en amont par le RER C... et un restaurant qui a été mieux traité que les riverains. »

Jean-Paul Camblain

Maison 40, rue Chardon-Lagache

« Cette maison est une des dernières existant encore dans la rue.

« Elle dispose d'un garage dont la structure en fer forgé est originale et témoigne d'une architecture que l'on ne verra plus.

« La façade extérieure n'est pas en mauvais état, même si elle méritait d'être nettoyée. Une jolie marquise en verre et fer forgé se trouve au dessus de la porte d'entrée.

« L'aménagement intérieur est également digne d'intérêt. Il n'a pas été remanié depuis un siècle. Enfin, son jardin, non visible de la rue a été classé en EVP. »

Chardon-Lagache Riverains.



Bétonnage à l'occasion des JO

« Les Bois de Vincennes et de Boulogne ne sont pas, en effet, des dons de la nature, mais des dons de l'histoire.

« Il suffit de regarder des cartes du Bois au XIX^e siècle pour saper complètement les arguments avancés par la Mairie de Paris. »

Jean-Michel Drex

EXPOSITION ROBERT MALLET-STEVENS (1886-1945)

Longtemps mise à l'écart, l'œuvre de l'architecte Robert Mallet-Stevens (1886-1945) retrouve sa place grâce à l'exposition organisée au Centre Pompidou jusqu'au 29 août 2005, ainsi qu'à la publication d'ouvrages, dont le catalogue de son œuvre complète (édition du Centre Pompidou). Pourtant, dans les années 20, question modernité, Robert Mallet-Stevens faisait part égale avec Le Corbusier.

On lui doit notamment la célèbre Villa Noailles à Hyères, puis dès 1927 la fameuse impasse du 16^e arrondissement, formant un des ensembles plastiques les plus étonnants de notre capitale.

Formé à l'École Spéciale d'Architecture, bastion du rationalisme, Mallet-Stevens débute comme « architecte de papier » dessinant toute une série de bâtiments, puis comme décorateur de films, avant d'imposer son style : la ligne claire, le cube, l'angle droit, les volumes, les jeux de lumières, et surtout faire de l'architecture une œuvre totale à laquelle participent tous les corps de métiers, ce qui lui vaut sa réputation « d'architecte ensambleur » où la mise en scène des espaces l'emporte parfois sur les nécessités techniques de la construction.

Ce concept très mal vu dans les années 60 s'oppose à la vision rationaliste, voire même la standardisation des « machines à habiter » de Le Corbusier...

Disparu prématurément, on ne peut préjuger de la voie qu'il aurait empruntée après la guerre, mais sa vision d'une architecture plus sensible donc plus humaine, apparaît le meilleur antidote à l'académisme étouffant du moderne.

LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DE LA RADIO

Le 19 avril dernier, le comité de sélection organisé par Radio France a désigné Architecture Studio comme l'équipe désormais chargée de la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la Maison de la Radio.

Il s'agit de donner un nouveau souffle à l'édifice d'Henry Bernard, tout en préservant ainsi l'architecture d'origine considérée comme l'une des plus représentatives des années 60.

Le nouveau projet s'articule autour de trois thématiques majeures : la Maison de la Radio et la ville, la stratégie d'une mutation progressive intérieure du bâtiment dans le cadre du patrimoine, l'amélioration des lieux de vie et espaces de travail.



Pour mieux l'intégrer dans la ville, la Maison de Radio France est mise en scène dans un grand jardin prolongeant le parvis jusqu'à la Seine après aménagement de l'avenue du Président-Kennedy et la suppression du parking actuel remplacé par un parking souterrain de 600 places le long de la rue Raynouard (dont 150 réservées aux riverains). A l'intérieur, un jardin filtrant mis en place dans le patio central et sur les toitures terrasses des studios jouera un rôle fédérateur pour l'ensemble du bâtiment.

Dans le cadre du projet et du patrimoine, la distribution de l'édifice doit être entièrement repensée à partir d'un espace central, l'atrium, qui deviendra le nouveau cœur de la Maison. Surmontée d'une verrière diffusant la clarté de la lumière naturelle, cette place centrale regroupe toute l'activité commune de la nouvelle Maison, un lieu d'expositions temporaires, la cafétéria, et dans les étages le restaurant du personnel et les moyens partagés à toutes les antennes (cabines, documentation, salles de réunions...)

Pour une plus grande lisibilité des parcours, une circulation latérale globale sera mise en place sur la couronne intérieure, offrant des galeries de liaison vers l'atrium, permettant de rejoindre rapidement les moyens communs situés en partie centrale.

Enfin, pour améliorer la qualité d'usage au quotidien, les espaces de travail sont dissociés des circulations générales rendant possible la création d'entités de travail indépendantes. Des « blocs-chaînes » accolés aux noyaux de circulations verticales offrent des studios sur double hauteur pour garantir les meilleures conditions acoustiques.

Pendant la réalisation de ces travaux prévus de 2006 à 2012, les équipes de radio et de formations musicales continueront à travailler dans les locaux.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS au PARC DES PRINCES

Date	Manifestation	Date	Manifestation
Samedi 18 juin	Concert	Samedi 25 juin	Concert

Pour recevoir le calendrier, inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

Association XVI^e DEMAÏN - 4, Place de Mexico 75116 Paris
Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat, et Claude Muyard
 Photos : V. Gros, C. Muyard, Airparif et Architecture Studio.